

Gestion des cotisations et participations MNT

I. Mutuelle MNT santé :

A. Participation santé :

Il s'agit de la participation de l'établissement, code paie 262 :

Gestion des Codes Paie - EHPAD - NOUVEL ETABLISSEMENT - Exercice 2023

Code: 262
Désignation: PARTICIPATION SANTE

Type paie
 Tous
 Hospitalière
 Territoriale

Type de statut
 Titulaire Stag
 Contractuel P
 Contractuel R
 C E S
 C E C
 Emploi jeune
 Médical
 Receveur
 Apprenti
 Contrat Aidé
 Titulaire -28h

Grades concernés

Bases Régime Général
 Net à payer
 Net imposable
 Brut fiscal
 SS totalité
 SS plafonnée
 C S G
 FNAL
 Ircontec
 Pôle Emploi
 Solidarité
 Prévoyance
 ANFH
 CGOS

Bases agent CNR
 Net à Payer
 Net imposable
 Brut fiscal
 SS totalité
 SS plafonnée
 C S G
 FNAL
 CNRACL
 ATIACL
 Solidarité
 Prévoyance
 ANFH
 CGOS

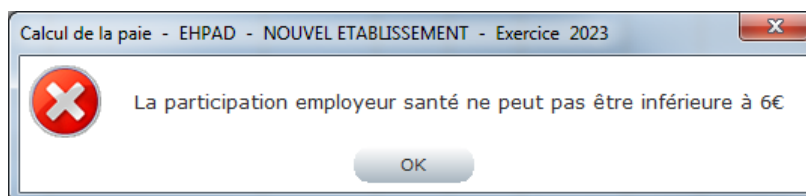
Type de calcul
 A la demande
 Calculé
 Nbre * taux
 Cotisation ouv
 Cotisation pat
 Cot ouv Nbre*taux
 Cot pat Nbre*taux
 Cot prévoyance

Abattement: A
Valeur: 0,00
Taux Cot: 0,00
% de la base: 0,00

Mandatament
Etat:
Fournisseur:
Liste des statuts: Contractuel P, Contractuel R, C.E.S., C.E.C., Emploi jeune, Médical, Receveur, Apprenti, Contrat Aidé, Titulaire -28h

Annuler Enregistrer le code paie

Une fois le code paie ajouté aux ECP de l'agent, la colonne « Nbre » doit être renseignée à 1 et la colonne « Taux » avec le montant de la participation. Lors du calcul de la paie de l'agent, si la participation est inférieure à un certain montant seuil, soit 6€ pour un agent à temps plein présent sur l'ensemble du mois, le message suivant apparaît :



Il est possible de désactiver ce contrôle au niveau des ECP de l'agent, en ajoutant un « F » dans la colonne à droite de la colonne Date du code paie 262.

B. Cotisation santé :

Il s'agit de la cotisation mutuelle santé de l'agent, code paie 321 :

Code
321

Désignation
COTISATION SANTE FORFAIT

Type paie

- Tous
- Hospitalière
- Territoriale

Type de statut

- Titulaire Stag
- Contractuel P
- Contractuel R
- C E S
- C E C
- Emploi jeune
- Médical
- Receveur
- Apprenti
- Contrat Aidé
- Titulaire -28h

Grades concernés

Bases Régime Général

- Net à payer
- Net imposable
- Brut fiscal
- SS totalité
- SS plafonnée
- C S G
- FNAL
- Ircantec
- Pôle Emploi
- Solidarité
- Prévoyance
- ANFH
- CGOS

Bases agent CNR

- Net à Payer
- Net imposable
- Brut fiscal
- SS totalité
- SS plafonnée
- C S G
- FNAL
- CNRACL
- ATIACL
- Solidarité
- Prévoyance
- ANFH
- CGOS

Type de calcul

- A la demande
- Calculé
- Nbre * taux
- Cotisation ouv
- Cotisation pat
- Cot ouv Nbre*taux
- Cot pat Nbre*taux
- Cot prévoyance

Abattement
Valeur
0,000

Taux Cot
0,000

% de la base
0,000

Abattement
pris en compte dans le jour de carence Non pris en compte dans le seuil de la solidarité

Mandatament

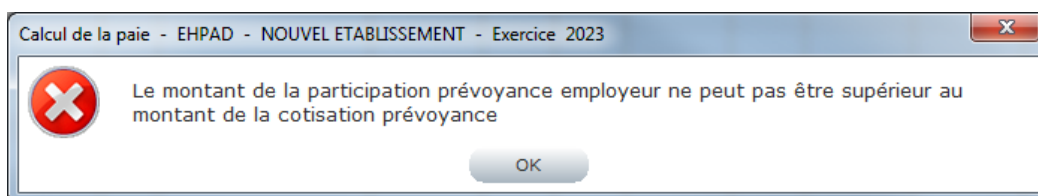
Etat
Fournisseur

Contractuel P
Contractuel R
C.E.S.
C.E.C.
Emploi jeune
Médical
Receveur
Apprenti
Contrat Aidé
Titulaire -28h

Annuler

Enregistrer le code paie

Une fois le code paie ajouté aux ECP de l'agent, la colonne « Nbre » doit être renseignée à 1 et la colonne « Taux » avec le montant de la cotisation. Lors du calcul de la paie de l'agent, si le montant de la participation est supérieur à celui de la cotisation, le message suivant apparaît :



Il est possible de désactiver ce contrôle au niveau des ECP de l'agent, en ajoutant un « F » dans la colonne à droite de la colonne Date du code paie 262.

C. Rappels

En cas de rappel de participation ou de cotisation, il convient d'ajouter au ECP un code paie correspond, avec un D dans la colonne Type, 1 dans Nbre et le montant du rappel dans Taux.

D. Déclaration URSSAF

La participation est intégrée à hauteur de 100% dans la base CSG/RDS de l'agent. Il n'y a pas de ligne dédiée à rajouter au bordereau URSSAF.

II. Mutuelle MNT prévoyance :

A. Participation prévoyance :

Il s'agit de la participation de l'établissement, code paie 263 :

Code: 263
Désignation: PARTICIPATION PREVOYANCE

Type paie
 Tous
 Hospitalière
 Territoriale

Type de statut
 Titulaire Stag
 Contractuel P
 Contractuel R
 C E S
 C E C
 Emploi jeune
 Médical
 Receveur
 Apprenti
 Contrat Aidé
 Titulaire -28h

Grades concernés

Bases Régime Général
 Net à payer
 Net imposable
 Brut fiscal
 SS totalité
 SS plafonnée
 C S G
 FNAL
 Ircaotec
 Pôle Emploi
 Solidarité
 Prévoyance
 ANFH
 CGOS

Bases agent CNR
 Net à Payer
 Net imposable
 Brut fiscal
 SS totalité
 SS plafonnée
 C S G
 FNAL
 CNRACL
 ATIACL
 Solidarité
 Prévoyance
 ANFH
 CGOS

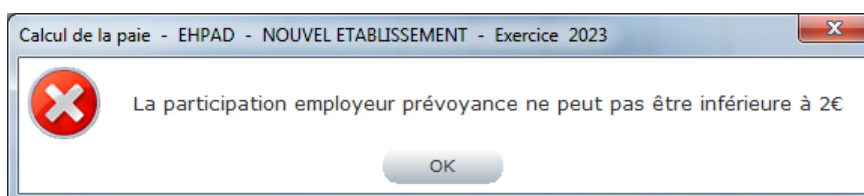
Type de calcul
 A la demande
 Calculé
 Nbre * taux
 Cotisation ouv
 Cotisation pat
 Cot ouv Nbre*taux
 Cot pat Nbre*taux
 Cot prévoyance

Abattement
A
Valeur: 0,000
Taux Cot: 0,000
% de la base: 0,000
 pris en compte dans le jour de carence
 Non pris en compte dans le seuil de la solidarité

Mandatement
Etat: _____
Fournisseur: _____
Contractuel P
Contractuel R
C.E.S.
C.E.C.
Emploi jeune
Médical
Receveur
Apprenti
Contrat Aidé
Titulaire -28h

Annuler Enregistrer le code paie

Une fois le code paie ajouté aux ECP de l'agent, la colonne « Nbre » doit être renseignée à 1 et la colonne « Taux » avec le montant de la participation. Lors du calcul de la paie de l'agent, si la participation est inférieure à un certain montant seuil, soit 2€ pour un agent à temps plein présent sur l'ensemble du mois, le message suivant apparaît :



Il est possible de désactiver ce contrôle au niveau des ECP de l'agent, en ajoutant un « F » dans la colonne à droite de la colonne Date du code paie 263.

B. Cotisation prévoyance :

Il s'agit de la cotisation mutuelle santé de l'agent, 3 codes paie sont possible suivant le contrat prévoyance : 322 pour la cotisation prévoyance maintien de salaire pour un établissement de moins de 50 agents, 323 pour la cotisation prévoyance maintien de salaire pour un établissement de moins de 50 agents et 324 pour la cotisation prévoyance options :

Gestion des Codes Paie - EHPAD - NOUVEL ETABLISSEMENT - Exercice 2023

Code: 322

Désignation: COTISATION PREVOYANCE MNT -50

Type paie

- Tous
- Hospitalière
- Territoriale

Type de statut

- Titulaire Stag
- Contractuel P
- Contractuel R
- C.E.S.
- C.E.C.
- Emploi jeune
- Médical
- Receveur
- Apprenti
- Contrat Aidé
- Titulaire -28h

Grades concernés

Mandatement

Etat:

Fournisseur:

Abattement:

Valeur: 0,000

Taux Cot: 1,640

% de la base: 0,000

pris en compte dans le jour de carence

Non pris en compte dans le seuil de la solidarité

Bases Régime Général

- Net à payer
- Net imposable
- Brut fiscal
- SS totalité
- SS plafonnée
- C S G
- FNAL
- Ircantec
- Pôle Emploi
- Solidarité
- Prévoyance
- ANFH
- CGOS

Bases agent CNR

- Net à Payer
- Net imposable
- Brut fiscal
- SS totalité
- SS plafonnée
- C S G
- FNAL
- CNRACL
- ATIACL
- Solidarité
- Prévoyance
- ANFH
- CGOS

Type de calcul

- A la demande
- Calculé
- Nbre * taux
- Cotisation ouv
- Cotisation pat
- Cot ouv Nbre*taux
- Cot pat Nbre*taux
- Cot prévoyance

Annuler

Enregistrer le code paie

Gestion des Codes Paie - EHPAD - NOUVEL ETABLISSEMENT - Exercice 2023

Code: 323

Désignation: COTISATION PREVOYANCE MNT +50

Type paie

- Tous
- Hospitalière
- Territoriale

Type de statut

- Titulaire Stag
- Contractuel P
- Contractuel R
- C.E.S.
- C.E.C.
- Emploi jeune
- Médical
- Receveur
- Apprenti
- Contrat Aidé
- Titulaire -28h

Grades concernés

Mandatement

Etat:

Fournisseur:

Abattement:

Valeur: 0,000

Taux Cot: 1,330

% de la base: 0,000

pris en compte dans le jour de carence

Non pris en compte dans le seuil de la solidarité

Bases Régime Général

- Net à payer
- Net imposable
- Brut fiscal
- SS totalité
- SS plafonnée
- C S G
- FNAL
- Ircantec
- Pôle Emploi
- Solidarité
- Prévoyance
- ANFH
- CGOS

Bases agent CNR

- Net à Payer
- Net imposable
- Brut fiscal
- SS totalité
- SS plafonnée
- C S G
- FNAL
- CNRACL
- ATIACL
- Solidarité
- Prévoyance
- ANFH
- CGOS

Type de calcul

- A la demande
- Calculé
- Nbre * taux
- Cotisation ouv
- Cotisation pat
- Cot ouv Nbre*taux
- Cot pat Nbre*taux
- Cot prévoyance

Annuler

Enregistrer le code paie

Gestion des Codes Paie - EHPAD - NOUVEL ETABLISSEMENT - Exercice 2023

Code: 324

Désignation: COTISATION PREVOYANCE OPTIONS

Type paie

- Tous
- Hospitalière
- Territoriale

Type de statut

- Titulaire Stag
- Contractuel P
- Contractuel R
- C.E.S.
- C.E.C.
- Emploi jeune
- Médical
- Receveur
- Apprenti
- Contrat Aidé
- Titulaire -28h

Grades concernés

Bases Régime Général

- Net à payer
- Net imposable
- Brut fiscal
- SS totalité
- SS plafonnée
- C.S.G.
- FNAL
- Ircantec
- Pôle Emploi
- Solidarité
- Prévoyance
- ANFH
- CGOS

Bases agent CNR

- Net à Payer
- Net imposable
- Brut fiscal
- SS totalité
- SS plafonnée
- C.S.G.
- FNAL
- CNRACL
- ATIACL
- Solidarité
- Prévoyance
- ANFH
- CGOS

Type de calcul

- A la demande
- Calculé
- Nbre * taux
- Cotisation ouv
- Cotisation pat
- Cot ouv Nbre*taux
- Cot pat Nbre*taux
- Cot prévoyance

Abattement: []

Valeur: 0,000

Taux Cot: 0,000

% de la base: 0,000

pris en compte dans le jour de carence

Non pris en compte dans le seuil de la solidarité

Mandatement

Etat: []

Fournisseur: []

Contractuel P
Contractuel R
C.E.S.
C.E.C.
Emploi jeune
Médical
Receveur
Apprenti
Contrat Aidé
Titulaire -28h

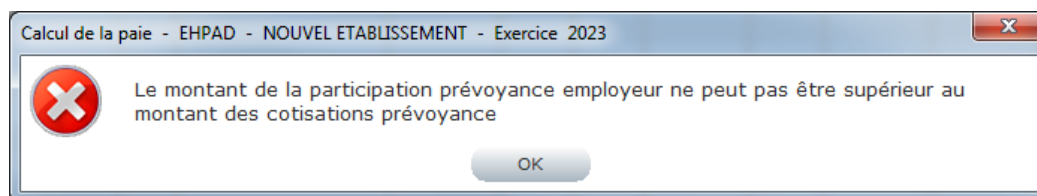
Annuler

Enregistrer le code paie

Une fois ajoutés aux ECP de l'agent, les codes paie 322 et 323 sont calculés automatiquement, alors que dans le cas du code paie 324, il est nécessaire de préciser un taux dans la colonne Taux. Pour les 3 codes paie, la base de calcul correspond au traitement indiciaire mensuel de l'agent, et le cas échéant de la NBI.

Si vous souhaitez forcer le montant d'un code paie, vous devez mettre le montant concerné dans la colonne Nbre et 100 dans la colonne Taux.

Lors du calcul de la paie de l'agent, si le montant de la participation est supérieur à la somme des montants des cotisations, le message suivant apparaît :



Il est possible de désactiver ce contrôle au niveau des ECP de l'agent, en ajoutant un « F » dans la colonne à droite de la colonne Date du code paie 263.

C. Rappels

En cas de rappel de participation ou de cotisation, il convient d'ajouter au ECP un code paie correspond, avec un D dans la colonne Type, 1 dans Nbre et le montant du rappel dans Taux.

D. Déclaration URSSAF

La participation est intégrée à hauteur de 100% dans la base CSG/RDS de l'agent. Il n'y a pas de ligne dédiée à rajouter au bordereau URSSAF.

III. DIVERSES COTISATIONS MNT

A. Paramétrage

Gestion des Codes Paie - EHPAD - NOUVEL ETABLISSEMENT - Exercice 2023

Code: 325

Désignation: MNT OPTION PERTE DE RETRAITE

Type paie

- Tous
- Hospitalière
- Territoriale

Type de statut

- Titulaire Stag
- Contractuel P
- Contractuel R
- C E S
- C E C
- Emploi jeune
- Médical
- Receveur
- Apprenti
- Contrat Aidé
- Titulaire -28h

Grades concernés

Bases Régime Général

- Net à payer
- Net imposable
- Brut fiscal
- SS totalité
- SS plafonnée
- C S G
- FNAL
- Ircantec
- Pôle Emploi
- Solidarité
- Prévoyance
- ANFH
- CGOS

Bases agent CNR

- Net à Payer
- Net imposable
- Brut fiscal
- SS totalité
- SS plafonnée
- C S G
- FNAL
- CNRACL
- ATIACL
- Solidarité
- Prévoyance
- ANFH
- CGOS

Type de calcul

- A la demande
- Calculé
- Nbre * taux
- Cotisation ouv
- Cotisation pat
- Cot ouv Nbre*taux
- Cot pat Nbre*taux
- Cot prévoyance

Abattement

Valeur: 0,000

Taux Cot: 0,000

% de la base: 0,000

pris en compte dans le jour de carence

Non pris en compte dans le seuil de la solidarité

Mandatement

Etat: _____

Fournisseur: _____

Titulaire -28h
Contractuel P
Contractuel R
C.E.S.
C.E.C.
Emploi jeune
Médical
Receveur
Apprenti
Contrat Aidé
Titulaire -28h

Annuler

Enregistrer le code paie

Gestion des Codes Paie - EHPAD - NOUVEL ETABLISSEMENT - Exercice 2023

Code: 326

Désignation: MNT OPTION DECES/PTIA

Type paie

- Tous
- Hospitalière
- Territoriale

Type de statut

- Titulaire Stag
- Contractuel P
- Contractuel R
- C E S
- C E C
- Emploi jeune
- Médical
- Receveur
- Apprenti
- Contrat Aidé
- Titulaire -28h

Grades concernés

Bases Régime Général

- Net à payer
- Net imposable
- Brut fiscal
- SS totalité
- SS plafonnée
- C S G
- FNAL
- Ircantec
- Pôle Emploi
- Solidarité
- Prévoyance
- ANFH
- CGOS

Bases agent CNR

- Net à Payer
- Net imposable
- Brut fiscal
- SS totalité
- SS plafonnée
- C S G
- FNAL
- CNRACL
- ATIACL
- Solidarité
- Prévoyance
- ANFH
- CGOS

Type de calcul

- A la demande
- Calculé
- Nbre * taux
- Cotisation ouv
- Cotisation pat
- Cot ouv Nbre*taux
- Cot pat Nbre*taux
- Cot prévoyance

Abattement

Valeur: 0,000

Taux Cot: 0,000

% de la base: 0,000

pris en compte dans le jour de carence

Non pris en compte dans le seuil de la solidarité

Mandatement

Etat: _____

Fournisseur: _____

Titulaire -28h
Contractuel P
Contractuel R
C.E.S.
C.E.C.
Emploi jeune
Médical
Receveur
Apprenti
Contrat Aidé
Titulaire -28h

Annuler

Enregistrer le code paie

Gestion des Codes Paie - EHPAD - NOUVEL ETABLISSEMENT - Exercice 2023

Code: 327

Désignation: MNT OPTION CATEGORIE A/B/C

Type paie

- Tous
- Hospitalière
- Territoriale

Type de statut

- Titulaire - Stag
- Contractuel P
- Contractuel R
- C.E.S.
- C.E.C.
- Emploi jeune
- Médical
- Receveur
- Apprenti
- Contrat Aidé
- Titulaire -28h

Grades concernés

Bases Régime Général

- Net à payer
- Net imposable
- Brut fiscal
- SS totalité
- SS plafonnée
- C S G
- FNAL
- Ircantec
- Pôle Emploi
- Solidarité
- Prévoyance
- ANFH
- CGOS

Bases agent CNR

- Net à Payer
- Net imposable
- Brut fiscal
- SS totalité
- SS plafonnée
- C S G
- FNAL
- CNRACL
- ATIACL
- Solidarité
- Prévoyance
- ANFH
- CGOS

Type de calcul

- A la demande
- Calculé
- Nbre * taux
- Cotisation ouv
- Cotisation pat
- Cot ouv Nbre*taux
- Cot pat Nbre*taux
- Cot prévoyance

Abattement

Valeur: 0,000

Taux Cot: 0,000

% de la base: 0,000

pris en compte dans le jour de carence

Non pris en compte dans le seuil de la solidarité

Mandatement

Etat: _____

Fournisseur: _____

Titulaire -28h	
Contractuel P	
Contractuel R	
C.E.S.	
C.E.C.	
Emploi jeune	
Médical	
Receveur	
Apprenti	
Contrat Aidé	
Titulaire -28h	

Annuler

Enregistrer le code paie

Ces codes paie sont à utiliser pour les différentes cotisations d'options MNT ayant pour base de calcul le brut fiscal de l'agent. Une fois le code paie ajouté dans les ECP de l'agent, il est nécessaire de préciser un taux dans la colonne Taux.

Si vous souhaitez déduire les avantages en nature de la base de calcul, vous devez renseigner un « A » dans la colonne après la colonne Date du code paie.

B. Rappels

En cas de rappel de cotisation, il convient d'ajouter au ECP un code paie correspondant, avec un D dans la colonne Type, 1 dans Nbre et le montant du rappel dans Taux.